

4. "That a per diem allowance of \$50.00 and reasonable living and travelling expenses be offered to the three members from the Nova Scotia Legislative Assembly for their scheduled appearance before the Committee."

On motion of Mr. Laflamme it was agreed that the First Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure be adopted as amended.

On motion of Mr. Breau, it was agreed that the Committee report to the House seeking permission to retain the services of a legal counsel during the Committee's consideration of the limitation and control of election expenses.

On motion of Mr. Foster it was agreed that reasonable travelling and living expenses be paid to Mr. Drouin for this appearance before the Committee on November 24, 1970.

The Chairman then introduced Mr. Paltiel who made an opening statement.

The Committee then proceeded with questioning of the witness.

At 11:40 a.m., the Committee adjourned until 3:30 p.m. this afternoon.

AFTERNOON SITTING

(5)

The Special Committee on Election Expenses reconvened at 3:40 this afternoon. The Chairman, Mr. Chappell, presided.

Members present: Messrs. Forrestall, Howe, Laflamme, Walker—(4).

Witness: (same as at this morning's meeting).

The Committee resumed the questioning of the witness.

At 4:40 p.m., the Committee adjourned to 8:00 p.m. this evening.

EVENING SITTING

(6)

The meeting had been called for 8:00 o'clock p.m. There being no quorum present the meeting could not take place and Mr. Forrestall, M.P., withdrew.

Le greffier du Comité

Richard M. Prigent

Clerk of the Committee

4. «Qu'une allocation quotidienne de \$50 et des frais raisonnables de séjour et de déplacement soient consentis aux trois députés de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse pour leur témoignage devant le Comité.»

M. Laflamme propose et il est convenu que le Premier rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté tel que modifié.

M. Breau propose et il est convenu que le Comité fasse rapport à la Chambre et demande qu'on lui permette de retenir les services d'un conseiller juridique pendant que le Comité étudie les réserves et le contrôle des dépenses électorales.

M. Foster propose, et il est convenu que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient payés à M. Drouin pour son témoignage devant le Comité le 24 novembre 1970.

Le président présente ensuite M. Paltiel qui fait une déclaration.

Le témoin répond ensuite aux questions des membres du Comité.

A 11 h 40 du matin, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 3 h 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(5)

Le Comité spécial sur les dépenses électorales reprend ses travaux à 3 h 40 de l'après-midi. Le président, M. Chappell, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Forrestall, Howe, Laflamme, Walker—(4).

Témoin: Le même que ce matin.

Le Comité reprend l'interrogatoire du témoin.

A 4 h 40 de l'après-midi, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 8 h. ce soir.

SÉANCE DU SOIR

(6)

Une séance a été convoquée pour 8 heures ce soir. Faut de quorum la séance n'a pas eu lieu, et M. Forrestall s'est retiré.